



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_074

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	24
<i>Votants</i>	27
<i>Nombre de voix pour</i>	27
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

**Convention entre la
Communauté de
Communes Le Grésivaudan
et la Commune de
Montbonnot St Martin**

**Financement du spectacle
de Noël à la Maison de la
Petite Enfance**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le lundi 18 novembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 novembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Adjointes - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT - MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Marie-Béatrice MATHIEU (pouvoir à Dominique BONNET), Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) - M. Claude BAUSSAND (pouvoir à Roger BOIS).

Absents excusés : Mme Catherine FAVAND, M. Xavier VIGNON.

M. Gilles FARRUGIA est nommé secrétaire.

Monsieur Gilles FARRUGIA, Maire-adjoint informe le Conseil municipal que la commune en partenariat avec le Relais Petite Enfance « les Grésimômes », géré par la communauté de communes Le Grésivaudan, va proposer aux enfants de la commune un spectacle de Noël « Les bouclettes de Pépette ». Ce spectacle sera assuré par la compagnie ZA'TOURNE et aura lieu le 06 décembre prochain à la Maison de la Petite Enfance.

Une convention doit être signée avec la communauté de communes Le Grésivaudan concernant le financement de ce spectacle

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Gilles FARRUGIA



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET



Annexe : Convention